Commune de TRÉGARANTEC





Pour tous renseignements, conta Le secrétariat de mairie au 02.98.8		tregarantec@wan	adoo.fr			
Type de manifestation :						
Date de la manifestation :						
Nombre de participants prévus :						
Les soussignés :						
Représentant de la Mairie de Tré	garantec:	•••••				
Et le locataire :						
Association extérieure à la comm	une					
Particulier extérieur de la commu	ne avec					
garant sur la commune						
Institutionnel extérieur						
Autre (à préciser)						
Coordonnées du locataire :						
Pour un particulier (nom, prénom, adresse, téléphone) :						
Pour une association (nom, prénom, adresse et téléphone du représentant et coordonnées de l'association) :						
Pour une association (nom, preno	m, adresse et télépi	hone du représen	tant et coord	onnees de l'association) :		
			•••••			
Location de l'espace du temps lib	re (cocher le choix	de la salle)				
Petite salle	Te (coeffer te choix)	Grande salle	Τ			
210 euros		330 euros				
		300 00,,00				
Location matériel *						
Désignation du matériel	Quantité	Tarif à	l'unité	Tarif total		
	Quantite			The second secon		
Estrade						
Grand barnum 12m x 5m						
Petit barnum 4m x 5m						
*Pour les tarifs de location de l'espace du	Temps libre et/ou maté	ériel, ainsi que les cau	tions, se référer	aux brêmes prévus		
Coût de la location :						
Caution (s):						
Solde à payer par chèque à l'ordre du Trésor public :						

Etat des lieux : voir au verso

Un état des lieux est réalisé la veille de la date de location par le représentant de la commune chargé des locations.

Les locataires sont dans l'obligation de prévenir la mairie en cas de problèmes survenus durant la location en s'adressant directement au secrétariat (par mail ou message sur le répondeur téléphonique durant les jours non ouvrables).

Tarifs, horaires et	Règlement	intérieur:	lus	et a	pprouvés	
---------------------	-----------	------------	-----	------	----------	--

Le nombre de participants autorisés dépend de la capacité d'accueil des salles et ne doit en cas être dépassé. La commune se réserve le doit, en fonction de certaines circonstances (par exemple respect des conditions sanitaires), de réduire cette capacité. Une tolérance de 10% peut être tolérée sans dépasser la capacité prévue.

Les chèques émis, les coordonnées du locataire, l'assurance et la signature devront être identiques (hormis pour un particulier extérieur dont le garant, non locataire demandeur sera de la commune et fournira sa propre attestation. Le locataire se doit d'être présent sur les lieux le jour de la location.

Fait à

Le

Nom et signature	Nom et signature du locataire			
du représentant de la commune	Précédés de la mention « lu et approuvé »			